

COMMUNE D'ALLAMAN – AVIS D'ENQUETE COMPLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire

Du 24 novembre au 23 décembre 2025

- **Les modifications du PACom d'Allaman (le plan général ainsi que le règlement communal sur le plan général, le plan du village et le plan du domaine de Verex)**

et met simultanément en consultation publique :

- **le rapport explicatif selon l'article 47 OAT portant sur les modifications pour enquête publique complémentaire**
- **le rapport d'aménagement du PACom selon l'article 47 OAT dûment modifié**
- **les rapports d'examen post-enquête publique des Services cantonaux du 17 septembre 2024 et du 30 septembre 2025**

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Commune www.allaman.ch. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit au Greffe municipal ou postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité